

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 30 AVRIL 2026**

**N°036**

<b>MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT DE POSTES PERMANENTS : OBJET : CHARGÉ DE MISSION À LA PROXIMITÉ URBAINE</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 23 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le trente avril, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, M. SOLER-ALCARAZ

**EXCUSES** : M. ICHE donne pouvoir à M. SOLER-ALCARAZ, Mme CONQUET donne pouvoir à Mme FORATO conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

En matière de recrutement, les postes permanents doivent être pourvus par des personnels titulaires de la fonction publique. Toutefois, l'article L.332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement d'agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Le contrat est conclu pour une durée déterminée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse, sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, si le contrat est reconduit, il ne pourra l'être que pour une durée indéterminée, en application de l'article L.332-9 du Code Général de la Fonction Publique.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Aussi, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, s'agissant de domaines requérant des compétences spécifiques, il convient, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, de définir la nature des fonctions et de déterminer le niveau de recrutement et de rémunération du poste actuellement vacant.

**CHARGÉ DE MISSION A LA PROXIMITÉ URBAINE**

**Conditions de recrutement :**

- Motif : Création de poste
- Temps de travail : temps complet
- Cadre d'emplois : Ingénieurs territoriaux / Techniciens territoriaux

**Nature des fonctions :**Structuration et suivi des demandes d'interventions urgentes

- Centraliser et consolider les demandes d'interventions urgentes (élus, services, usagers) pouvant être réalisées en Régie et liées à la sécurité, à la réglementation et à la bonne tenue du domaine public communal (voirie, mobilier urbain, débroussaillage, encombrants, signalisation, signalétique, propreté, ...)
- Assurer un suivi administratif et opérationnel des demandes traitables en Régie en priorisant ces dernières et en formulant une réponse simultanée des interventions réalisées auprès du secrétariat général
- Tenir à jour des outils de suivi, priorisation et traçabilité des interventions (logiciel ASTECH)
- Produire des bilans réguliers (tableaux de bord, indicateurs)
- Veiller à la bonne circulation de l'information avec les responsables de Cellules ou les Chefs d'Equipe (sans lien hiérarchique direct) notamment avec la Brigade d'Interventions Rapides
- Contribuer à améliorer la lisibilité de l'action municipale en matière de proximité urbaine et en mettant en lumière le travail des équipes.

Contribution à la politique de propreté urbaine

- Assurer le suivi administratif, technique et financier du marché de nettoyage des rues du centre-ville et de la Cité
- Veiller à la bonne exécution des prestations (respect des plannings, conformité des interventions, signalements et gestion des anomalies)
- Participer aux réunions de suivi avec le prestataire
- Produire des éléments d'analyse (qualité de service, optimisation)
- Suivre les dossiers liés aux équipements de propreté urbaine (corbeilles, cendriers, ...) et aux actions spécifiques (participation au montage et au suivi de dossiers de financement, subventions, partenariats).
- Assurer un rôle de veille et de proposition sur les actions de proximité

**Niveau de recrutement :**

Justifier d'une expérience significative dans le domaine ou être titulaire d'un diplôme au moins de niveau 7 (master).

**Niveau de rémunération :**

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Ingénieurs territoriaux ou Techniciens territoriaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du Budget principal.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à recruter, le cas échéant, un agent contractuel selon les conditions supra énoncées,
- d'autoriser le Maire à signer et à exécuter tous les documents y afférents.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à la majorité les propositions ci-dessus énoncées  
M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD votent contre  
M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ s'abstiennent

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260430-31516-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2026  
Publication : 11/05/2026